

Informations aux riverains délogés

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants relatifs à la rue Victor Hugo.

A la veille de connaître l'avis du bureau de contrôle mandaté par la Fondation Saint-Louis et le rapport de l'expert désigné par le Tribunal administratif, nous avons cherché à organiser votre retour dans les meilleures conditions possibles malgré un contexte particulièrement compliqué sur les plans techniques et juridiques.

A ce jour, les informations recueillies sont très encourageantes et nous laissent penser que le retour sera possible à votre domicile à la date prévue et annoncée.

Cependant, nous ne pourrons confirmer cela que demain vendredi, probablement en début de soirée.

A l'issue de la réunion organisée vendredi 20 juin, nous avons retravaillé l'organisation globale sur les bases suivantes, applicables si nous avons bien la confirmation de la fin du chantier :

1. Levée de l'arrêté de péril et de l'arrêté d'interdiction d'habiter : devraient intervenir le 30 juin au matin.
2. Les habitants qui l'ont demandé (lors de la réunion ou par l'intermédiaire de Mme Rimbert) verront leur relogement des 28 et 29 juin pris en charge par la mairie, dans la mesure où le péril n'est pas levé.
3. Tous ceux d'entre-vous qui le souhaitent pourront rentrer chez eux dès ce week-end dans le cadre des démarches juridiques et sanitaires (constats d'huissier, photos pour dossier assurance, vidage des frigos et poubelles, aération, traitement anti-nuisibles au besoin...). Une autorisation expresse et nominative vous sera délivrée à cette fin pour les journées des 28 et 29 juin. Des poubelles seront à votre disposition, le ramassage étant effectué le 30 juin au matin. Les services municipaux ouvriront l'accès (côté place Debré) à partir de 7 heures. Je serai présent également dès 7 heures comme je m'y suis engagé. Vous pourrez alors rentrer chez vous sauf si vous avez sollicité l'intervention d'un huissier, celui-ci devant absolument être le premier à pénétrer chez vous.
4. Le retour complet sera possible à votre domicile le 30 juin.
5. Une société de sécurité sera mobilisée par la mairie les 28 et 29 juin (nuit et jour) pour assurer à la fois la sécurité et le filtrage de la zone de péril (il s'agit notamment d'éviter qu'y pénètrent des badauds et des touristes). La police municipale et la gendarmerie seront mobilisées également.
6. Les stationnements devant et derrière les bâches posées sur les barrières au pied de la Tour Heurtault vous seront réservés du 28 et 29 juin. Compte tenu de l'état de la voirie, impraticable aux véhicules, il ne vous sera pas possible de stationner devant chez vous.

Afin que le filtrage puisse être réalisé efficacement par la société de sécurité, nous vous remercions de nous faire connaître la liste des personnes susceptibles d'intervenir les 28 et 29 juin dans la zone de péril, en plus de vous-mêmes : famille, aidant, intervenant juridique ou sanitaire... information à nous donner par mail à entraide@ville-amboise.fr

7. Les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet : vous conserverez l'accès sans travaux dans la rue. Cela doit vous permettre d'assurer les allers et retours (déménagement, emménagement, transport de vos biens) sans gêne due aux travaux. Sur cette période, vous aurez accès à la zone de péril grâce à un cadenas à code (les barrières restant en place, toujours pour éviter badauds et touristes). Le stationnement restera possible comme le week-end.
8. Les 3 et 4 juillet, les travaux de sécurisation de la rue (zone de péril) seront réalisés. Sur ces deux journées, il vous sera possible de circuler à pieds mais pas d'effectuer des transports. Aucun déménagement ne pourra avoir lieu durant ces 2 journées. Le stationnement ne sera pas possible, les engins de chantier devant intervenir.
9. A compter du 5 juillet, la rue sera rouverte à la circulation piétonne et cycliste et la zone de chantier de la tour Heurtault sera réduite pour la durée de l'été.

Pour ce qui concerne vos affaires abîmées pendant la fermeture de votre logement, il convient qu'un constat soit établi par l'huissier et que l'expert de l'assurance du château puisse constater les dégâts. Cet expert doit intervenir le 30 juin sur place. Nous vous recommandons donc de ne pas jeter ces affaires dès ce week-end.

Attention : du 28 juin au 2 juillet, vous serez dans une zone de travaux avec des différences de niveaux et quelques émergences (poteaux, tuyaux) qui nécessiteront une prudence particulière.

D'un point de vue sanitaire, nous vous recommandons lors de votre retour chez vous :

- De faire couler de l'eau très chaude pendant 2 minutes à chacun des robinets (et douche) de la maison, afin d'éliminer toute eau stagnante ;
- De vider totalement les réservoirs de vos toilettes pour la même raison.

Nous souhaitons que ce moment du retour à domicile tant attendu se déroule aussi bien que possible.

Nous savons cependant qu'il faudra encore un peu de patience, les interventions des huissiers et entreprises sanitaires ne pouvant se faire que logement par logement.

Restant disponibles pour tout échange à partir de la boîte mail « entraide@ville-amboise.fr », nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments.

L'ensemble de ces dispositions vous seront confirmés par ce même canal vendredi soir, dès lors que nous aurons des certitudes techniques et juridiques de la part du château, de l'architecte et de l'expert.

Mairie d'Amboise

Communiqué de presse

Le 26/06/2025 20:06

Cordialement,

Brice Ravier, Maire d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr